

NUSAB 2024



Security Council
United Nations

Présidence du Conseil de Sécurité des Nations-Unies

Cabinet du Conseil de Sécurité

Siège des Nations Unies

First Avenue ; 46th Street New-York

cs.nusab2024@gmail.com

Le 20 Octobre 2023

Session 2024 - Lettre de cadrage du Conseil de Sécurité

Question 1: Comment gérer les déchets spatiaux ?

INTRODUCTION

“L’humanité a un choix coopérer ou périr”, *Antoniò Guterres*

Mesdames les déléguées, Messieurs les délégués,

Nous commençons d’emblée notre lettre avec cette présente citation, d’Antoniò Guterres, le secrétaire général des Nations Unies, prononcée à l’ouverture du sommet sur le climat à Charm el-Cheikh, en Egypte, lors de la COP27. Le Conseil de Sécurité a pour responsabilité principale, le maintien de la paix et de la sécurité internationale. De ce fait, il est promu pour répondre au dilemme posé par Antoniò Guterres en 2022.

C’est à Londres, le 17 janvier 1946 que s’est tenue la première session du Conseil de Sécurité, à la suite de la ratification de la Charte des Nations Unies. Il nous semble primordial de vous rappeler quelques spécificités de cette commission. Le Conseil de Sécurité s’établit autour de cinq membres permanents: Les Etats-Unis, La Russie, le Royaume Unis, La Chine et la France. Ce dernier est également constitué de dix membres élus pour un mandat de 2 ans. Des pouvoirs spécifiques lui sont attribués, notamment celui d’avoir recours à des interventions militaires, toujours dans l’aspiration du maintien de la sécurité des populations.

A l’heure où la gestion des déchets a évolué en une problématique majeure, cette session du NUSAB 2024, confronte le Conseil de Sécurité à l’amélioration des collaborations entre les Etats, face à la menace que représentent ces derniers. La

NUSAB 2024

gestion des déchets incarne un danger quant aux enjeux sanitaires, économiques, environnementaux et géopolitiques qu'ils représentent. C'est pourquoi avec son ambition de protection de l'humanité à travers la paix et la sécurité, le Conseil de Sécurité se doit d'intégrer à ses prochains ordres du jour les problématiques relevées par les déchets. Le monde produit 2,01 milliards de tonnes de déchets urbains par an selon le rapport "What a waste 2.0" de la Banque Mondiale publié en 2018, pour vous donner un aperçu global.

Dans cette présente lettre, le Conseil de Sécurité vous invite à vous pencher sur la gestion d'un type de déchets: les déchets spatiaux, objet de la question 1. Nous nous engageons à vous aiguiller dans la rédaction de votre lettre de résolution et vous demandons d'intégrer au maximum la position du pays que vous représentez au niveau international et dans la problématique traitée.

SITUATION ET PROBLÉMATIQUES INDUITES

Le lancement du premier satellite artificiel en orbite autour de la terre soulève des problématiques en lien avec la gestion de l'espace. Dix ans plus tard, en 1967, est signé et ratifié le traité de l'espace qui régit les activités des Etats en matière d'utilisation et d'exploration de l'espace extra-atmosphérique. Cet accord multilatéral n'a ni prévu le traitement des objets spatiaux en fin de vie, ni anticipé l'accroissement constant du trafic spatial. Aujourd'hui, 8000 engins spatiaux sont en orbite et 100000 vont être lancés d'ici à 2030, augmentant subséquemment le risque de collisions.

Ces dernières endommagent et perturbent l'activité des satellites encore fonctionnels, essentiels au bon fonctionnement de nos sociétés (météorologie, communication, GPS etc). De fait, elles sont la source de milliers d'éclats de débris, parfois difficilement traçables en raison de leur taille (<1cm), causant des dommages importants en cas de nouvelles collisions. Ces événements à l'origine de débris sont de plus en plus fréquents. Les stations spatiales telle que l'ISS sont aussi victimes de la présence de ce grand nombre de déchets spatiaux, susceptibles de compromettre l'équipage et l'habitacle.

De récentes démonstrations de destruction de satellites en orbite aux enjeux géostratégiques induisent des risques. L'Inde a récemment affirmé sa puissance avec la destruction d'un satellite en orbite basse par un tir de missile. C'est le 4ème pays à parvenir à la réussite de cette opération, dans un contexte où les nations sont devenues très largement dépendantes de l'espace. Cela ravive les inquiétudes sur les risques engendrés par de telles démonstrations de forces. En 2007, la destruction d'un satellite chinois avait généré 3500 débris (parfois d'une taille supérieure à 10cm de diamètre) et seulement 500 d'entre eux sont retombés et se sont désintégrés dans l'atmosphère.

En outre, les déchets spatiaux polluent la Terre et constituent un enjeu environnemental majeur. En effet, les débris laissent des particules fines dans l'atmosphère, qui en grande quantité représentent un danger pour la santé. Ces particules biaisent le réchauffement climatique en limitant l'augmentation de la température, cependant, elles participent au dérèglement du cycle de l'eau, laissant

NUSAB 2024

craindre de graves sécheresses dans certaines régions du monde. La dégradation de la qualité de vie par la présence d'aérosols dans l'atmosphère constitue une des neuf limites planétaires déterminées en 2009, risquant bientôt d'être dépassée.

→ L'augmentation du nombre d'objets spatiaux en orbite autour de la Terre, justifiée par le lancement de nouveaux satellites, la présence de multitudes de débris résultant de collisions, et l'abandon d'objets en fin de mission, constitue un danger majeur pour la planète et son orbite. À noter que 25% des satellites en orbite sont fonctionnels, les 75% restants étant des débris.

CADRE JURIDIQUE

Après 1957, les réponses législatives aux questions de la course à l'espace ont été très rapides.

D'abord de la part de l'Organisation des Nations Unies qui a négocié des traités internationaux dès 1967, notamment le traité de l'espace ou encore la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux, conclue en 1972.

Pareillement, des résolutions sont proposées par l'Assemblée Générale des Nations Unies: en 2007, le Comité des Nations Unies pour les Utilisations pacifiques de l'Espace extra-atmosphérique a confirmé un ensemble de lignes directrices pour la réduction des débris spatiaux

Ensuite, d'autres instruments internationaux sont propices à la mise en place et au maintien du droit de l'espace: des accords multilatéraux et bilatéraux entre Etats et organisations nationales, des législations nationales et le droit international (source première du droit de l'espace).

→ L'ensemble de ces directives et normes internationales visent à la mise en place d'un modèle durable de l'utilisation de l'espace.

ENJEUX ÉCONOMIQUES

La pollution de l'espace soulève des nouveaux enjeux économiques de l'industrie spatiale.

En effet, les acteurs économiques ont d'abord grandement intérêt à faciliter la circulation des satellites et à prioriser la sécurisation de leurs objets spatiaux, au risque de mettre en danger leurs bénéfices en cas de collisions de leurs véhicules avec des débris.

Les enjeux économiques portent également sur le montant des amendes en cas de non respect des directives nationales, souvent moins élevé que celui des coûts de désorbitage (étudier les politiques d'incitation au respect des réglementations et étudier le cas de l'opérateur Dish qui a récemment écopé d'une amende pour ne pas avoir correctement désorbité un satellite)

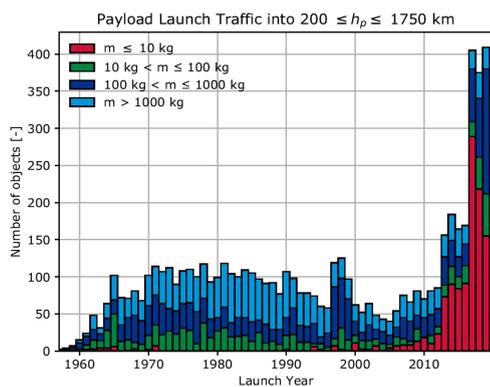
NUSAB 2024

À noter que des agences spatiales cherchent à récupérer les déchets déjà présents dans l'espace. L'Agence Spatiale Européenne, par exemple, a conclu un accord avec l'agence ClearSpace pour nettoyer les satellites en fin de vie. De plus le projet ROARS, financé par l'ESA permettrait de prévenir les collisions grâce à une surveillance accrue des satellites et de leurs déplacements. Pareillement, des scientifiques travaillent sur un rayon tracteur qui devrait permettre de nettoyer l'espace de ses déchets.

SOLUTIONS

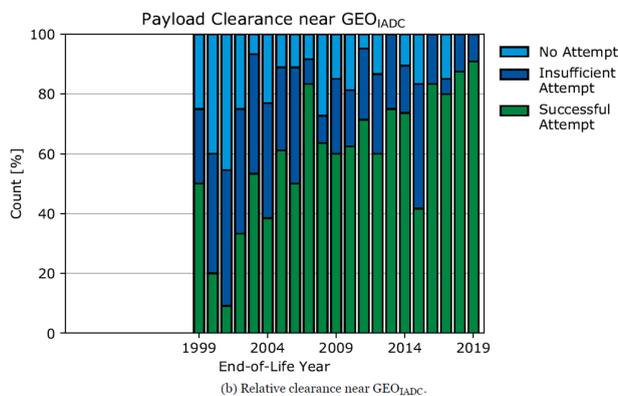
Pour répondre aux problématiques soulevées par les déchets spatiaux, deux solutions sont envisagées: la première, qui concerne les satellites en orbite basse (de 500 à 1000 km d'altitude) consiste à faire rentrer les satellites en fin de mission dans l'atmosphère où ils se désintégreraient. La seconde, pour des orbites plus hautes, étant de mettre le satellite suffisamment au-dessus de l'orbite géostationnaire, sur une orbite cimetière

Des progrès dans ce sens ont été constatés ces dernières années. De fait, de plus en plus de satellites en orbite basse sont désintégrés dans l'atmosphère....



graphique représentant le nombre de petits satellites lancés sur une orbite proche de la Terre depuis 1957

...et parallèlement, de plus en plus de satellites en orbites plus hautes ont été envoyés vers une orbite cimetière.



graphique représentant le taux de tentatives d'éloignement des satellites de l'orbite géostationnaire depuis 1999

NUSAB 2024

PROBLÉMATIQUES POUR VOUS GUIDER

→ Quelles sont les implications juridiques et réglementaires de la gestion des déchets spatiaux au niveau international, et quelles réformes sont nécessaires pour améliorer la situation ?

→ Comment pouvons-nous améliorer la précision et la fréquence de la surveillance des déchets spatiaux, y compris le suivi des objets de petite taille, pour mieux anticiper les risques de collision ?

→ Quelles mesures peuvent être prises pour prévenir la création de nouveaux déchets spatiaux, notamment lors du lancement et de la mise en orbite de satellites ?

→ Comment les entreprises privées impliquées dans l'industrie spatiale peuvent-elles contribuer de manière proactive à la gestion des déchets spatiaux, tout en maintenant leur rentabilité ?

→ Comment la coopération internationale peut-elle être renforcée pour résoudre le problème des déchets spatiaux, et quelles sont les initiatives en cours dans ce domaine ?

→ Comment pouvons-nous élaborer des stratégies de gestion des déchets spatiaux qui prennent en compte les besoins des générations futures et assurent la durabilité à long terme de l'espace extra-atmosphérique ?

LIENS ET RÉFÉRENCES

Traité de l'espace:

<https://www.spacelaw.fr/a-qui-appartient-lespace-le-premier-traite-de-lespace>

https://www.unoosa.org/pdf/publications/st_space_11rev2F.pdf

Point de situation:

https://www.esa.int/Space_in_Member_States/France/Point_de_situation_sur_les_debris_spatiaux

<https://www.unoosa.org/oosa/en/ourwork/topics/space-debris/index.html>

<https://www.enerzine.com/lesa-finance-un-essaim-de-satellites-pour-combattre-les-debris-spatiaux-menacants/69566-2023-10>

Environnement:

<https://www.geo.fr/environnement/dechets-spatiaux-operateur-ecope-amende-150000-dollars-pas-correctement-desorbite-satellite-fcc-dish-216921>

NUSAB 2024

Economie:

https://www.lemonde.fr/sciences/article/2023/10/03/espace-une-amende-infligee-pour-abandon-de-debris-une-premiere_6192227_1650684.html

<https://www.rfi.fr/fr/science/20231005-la-pollution-orbitale-nouvel-enjeu-%C3%A9conomique-de-l-industrie-spatiale>

Chères Excellences, chers Délégués et chères Déléguées,

Nous espérons à travers cette lettre, vous avoir apporté les éléments essentiels sur le sujet pour la rédaction de vos résolutions. Chacune d'entre elles sera présentée lors des débats en avril. Elles doivent donc respecter le thème et répondre à la problématique exposée dans cette lettre, ainsi qu'être cohérente avec le pays qui la soumet. Nous vous prions de vous renseigner sur la seconde problématique traitée, par le Conseil de Sécurité, pour cette session du NUSAB, en effet, vous serez amené à donner votre voix également sur celle-ci lors des votes.

Nous vous souhaitons bon courage dans la rédaction de vos résolutions.
Nous sommes à votre disposition si vous avez une demande.

Contact : cs.nusab2024@gmail.com

Mme MANON Morel, Présidente

Mmes VANNIEUWENHUYZE Eva et PRADEL Azenor, Vices Présidentes